RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

A QUI SONT OUVERTS LES “TROPHÉES PYRÉNEO” ?

A toute entreprise ou organisation quels que soient son statut, sa taille, sa localisation, son domaine d'activité, qui, par ses produits ou ses services, ses actions, sa marque, sa notoriété, apporte une valeur ajoutée aux Pyrénées, dans les domaines économique, social, environnemental ou culturel, ou qui œuvre également pour l'amélioration de l'image, du rayonnement, de la démographie, de la mobilité, de la qualité de vie au sein du massif des Pyrénées.

LES CATÉGORIES

- **La promotion, le rayonnement et l'image des Pyrénées**

Cette catégorie vise à la fois à honorer les entreprises, les auteurs ou organisations qui, par leurs actions, leurs produits, leurs créations ou leurs services, contribuent à la notoriété, au rayonnement des Pyrénées à l'échelon régional, national ou international.

- **La préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique**

Cette catégorie vise à saluer toute entreprise ou organisation qui œuvre dans les domaines suivants : la préservation de l'écosystème pyrénéen sous toutes ses formes, la protection de la faune ou de la flore, de la qualité de l'air, de la qualité de l'économie des ressources en eau, mais également les démarches en faveur de la transition énergétique, les actions pour atténuer le réchauffement climatique, notamment par l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et du carbone en particulier, et des actions mises en œuvre pour leur réduction ou leur projets d'absorption ou de compensation.

- **L’innovation et l'originalité**

Il s'agit de récompenser aussi bien l'innovation technique, technologique et ses applications pratiques, mais également L'innovation dans les méthodes de production, de management, de communication, de design, de commercialisation, de distribution, ou autres. L'originalité des produits, des services proposés, la créativité et la singularité des modes de promotion ou de communication seront également pris en compte.

- **Trophée spécial "Jeunes Pousses"**

Cette catégorie vise à récompenser de jeunes entreprises / organisations ou porteurs de projet, qui démarrent mais qui doivent apporter la preuve de ce démarrage d'activité (de 6 à 36 mois), peut s'agir d'organismes de tous secteurs d'activités, sans distinction. Le caractère innovant de ces jeunes pousses sera privilégié ainsi que leur potentiel de développement.

- **Prix spécial du Territoire**

Cette catégorie a été créée en 2025 pour mettre en lumière un projet issu du territoire d'accueil de chaque édition de Pyréneo.
En 2026 le Prix spécial du territoire récompensera un projet ariégeois.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les entreprises ou organisations intéressées devront candidater via leurs chambres consulaires (CMA, CCI ou Chambre d'agriculture), ou par l'intermédiaire d'une agence de développement, ou directement par l'**AGENCE DES PYRENEES** ou par l’association **AGORA PYRÉNÉES**.
Les candidatures seront adressées ensuite au comité de gestion des Trophées Pyréneo.
Ce comité accusera réception et validera les candidatures. Les candidatures devront être parvenues au Comité de gestion au plus tard le **31 juillet 2026**.
Le comité de sélection se réunira **début septembre** pour sélectionner 3 nominés par catégorie. Le jury désignera parmi les nominés les quatre lauréats dans la semaine précédant Pyréneo.

LA FICHE DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER

- Le nom ou la raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation, et la date de début d'activité et l’adresse.
- Le nom du responsable légal, et de la personne référente pour les Trophées.
- Une présentation succincte de l'activité, de son périmètre, et de son caractère pyrénéen.
- La catégorie dans laquelle la candidature est déposée.
- La présentation détaillée de l'action, des produits ou services justifiant la candidature, l'argumentaire en lien avec le trophée présenté et dans quelle mesure l'entreprise contribue apporter une valeur ajoutée aux Pyrénées.
- Quelques chiffres pouvant éclairer l'activité tels que CA, résultat, effectif et toutes les coordonnées du candidat.

Des fichiers, photos, vidéos, schémas ou autres peuvent être joints en support du dossier de candidature, en quantité raisonnable.